

**C.A.P. des secrétaires de documentation  
compte-rendu de la réunion du  
27 juin 2012**

**Etaient présents :**

**Pour l'administration :** M. OBERLIS, président ; M. COVO, représentant la DGP ; M PROUVOST, représentant la direction générale de la création ; M Jean-Louis LECOCQ, représentant les DRAC ; Mme LEROY, représentant le SIAF ; M PLANEILLE, représentant les Archives nationales ; M. BACLE, représentant le musée du Louvre ; M. BORDENAVE, adjoint au chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

**Pour les représentants du personnel :** Sylvie TREILLE, Djamella BERRI, titulaires CGT ; Véronique DIGNAC, Olivier GUERIN, suppléants CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Sandrine LACOMBE, titulaires CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.

Secrétaire adjoint de séance : SUD.

**1- Approbation du PV de la CAP du 23 juin 2011.**

Le PV est approuvé sous réserve des modifications demandées en séance

**2- Approbation du procès-verbal de la CAP du 19 janvier 2012.**

Le PV est approuvé sous réserve des modifications demandées en séance.

**3- Examen des titularisations dans le corps.**

2 agents étaient concernés par une titularisation post concours. La CAP a entériné l'avis favorable des services. Il s'agit de :

Virginie POTIN (Archives nationales)  
Arnaud ROMONT (Archives nationales)

**4- Examen des mouvements.**

3 demandes de détachements étaient soumises. Elles ont reçu un avis favorable de la CAP.

Détachements :

- Nathalie POLGE (BAS détaché SA MCC - ENSA de Paris – La Villette) pour l'Ecole du Louvre / responsable du secteur documentaire
- Antoinette LE FORESTIER DE LESMADEC (SA - Ecole du Louvre) pour la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine / bibliothécaire

Détachement entrant :

- Brigitte BERQUIER (SA classe supérieure - Chambre régionale des comptes de Picardie) pour les AD de la Somme, sous réserve de disposition budgétaire.

Mouvements Archives nationales

Pour avis, 12 agents sont concernés par le changement de site d'affectation :

**Archives nationales – Pierrefitte-sur-Seine :** ADNES Françoise ; BERTHOUT David ; FRAS Marie-José ; GAUDON Céline ; LANDGRAF Eric ; PIRIO Edith ; POTIN Virginie ; RAIMBAULT Pascal ; REQUIER Luc ; ROMONT Arnaud ; SCHNEIDER Mireille ; TAUZIEDE Joël.

Mis au vote :

Avis favorable 8 (5 administration et 3 représentants du personnel).

Abstention 2 (élus CGT)

N'ayant pas pu bénéficier de documents consultables lors de la préparation ou en séance, indiquant clairement le choix de chaque agent sur ces "mutations dans l'intérêt du service" au site de Pierrefitte, les représentants du personnel CGT se sont abstenus.

Pour information, il a été communiqué aux membres de la CAP les noms des 15 agents qui resteront sur leur site d'origine :

**Archives nationales – Paris** : BONNOT Michèle ; BUREAU Pierre ; CHANCEREL François ; DE WULF Valérie ; DENNIS Hélène ; DURAND Marc ; HABIB Danis ; HERMITE Monique ; HERVE Delphine ; LOZZA Brigitte ; MARQUE Stéphanie ; PIN Thierry ; SALZE Véronique.

**Archives nationales – Fontainebleau** : GAILLARD Louise ; MALHERBE Véronique.

Concernant les Archives nationales – Fontainebleau, le représentant des archives nationales précise que resteront sur place : une salle de lecture, le département des Archives privées des architectes et un département affaires générales et financières soit en tout 54 agents.

Le président nous informe que 89% des agents ont accepté la proposition des AN de mobilité dans l'intérêt des services et 11% ont « refusé » ou « absents n'ont pu bénéficier de la procédure d'entretiens » ou « n'ont pas porté de position sur cette mobilité ». Quid de ces 11% d'agents dont certains sont en CLD, congés maternité ou arrêt maladie ?

Le président a évoqué 4 principes moteurs de cette restructuration :

- Les agents ont vocation à suivre leur fonds (intérêt du service)
- Le droit à la mobilité.
- Aucun temps minimum de présence à Pierrefitte ne sera imposé.
- Tous les cas problématiques d'agents rencontrant des difficultés professionnelles ou familiales seront examinés (augmentation du temps de trajet supérieur à 20mn, obligation de déménagement de la résidence principale) et certaines donneront droit à des primes de restructuration.

Il reste suffisamment d'incertitudes sur ce « Grand Dérangement » qui impacte la vie de nos collègues et de leur famille pour que nous, représentants du personnel, restions vigilants aux écueils qu'ils risquent de rencontrer (aller-retours Paris-Pierrefitte, plages horaires, fatigues de trajets, conditions de travail, ...) N'hésitez pas à nous faire remonter vos préoccupations.

### Mouvement MuCEM

1 agent du corps des secrétaires de documentation est concerné par la mobilité dans le cadre de la réorganisation du MuCEM à Marseille : Nancie HERBIN. Avis favorable de la CAP.

Ce mouvement nous ayant été communiqué uniquement la veille de la CAP sans document associé, les représentants du personnel se sont assurés auprès de notre collègue de son choix.

### **5- Examen d'une demande d'intégration directe.**

#### 1 Demande d'intégration directe :

Référence : circulaire DGAFP du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Bienvenue à Elisabeth REY-FREUDENREICH (SBADG – Archives des musées nationaux)

### **6- Examen des tableaux de réduction d'ancienneté au titre de 2011.**

Rappel des conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5<sup>e</sup> échelon de la classe normale).

Effectif du corps : **246**

Nombre d'agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade : 39

Nombre d'agents générant des droits : **207**

Nombre de mois à répartir (90% des agents générant des droits) : **186**

Nombre d'agents stagiaires : 6

Nombre d'agents dont le temps de présence est insuffisant, ou radiés des cadres : 15

Nombre de fiches reçues (taux de retour de fiches d'agents évaluables) **186 (82,67%)**

Nombre d'agents titulaires à l'échelon irréductible : 8

Nombre d'agents bonifiables : **178**

Nombre de fiches reçues bonifiables au 25/06/2012 (pourcentage) : **140 (78,65%)**

Nombre d'agents bonifiés par les services (réduction d'un mois) : **140**

Nombre d'agents pour lesquels la réduction d'ancienneté est refusée : aucun

Nombre de fiches non reçues d'agents bonifiables au 25/06/2012 : **38** dont 10 fiches reçues mais non renseignées en ce qui concerne l'attribution de la réduction

Reliquat de l'année 2011 : 46

Pour les 10 feuilles mal renseignées connues à ce jour, la lecture de celles-ci en séance a permis à 8 agents de bénéficier d'une réduction d'un mois. Pour les 2 autres, 1 agent était non bonifiable et pour l'autre les éléments présents dans la fiche lue n'ont pas permis à la CAP de statuer. L'administration va contacter ce service pour que cette partie soit complétée.

Nous continuons à attirer l'attention de nos collègues concernant la procédure de l'évaluation professionnelle, d'être très attentifs à l'ensemble des informations qui y sont portées. Ainsi, notre corps ne bénéficie pas du régime des personnels de recherche or plusieurs fiches (AD notamment) portaient des avis favorables à l'accélération de l'avancement d'échelon et restaient par contre, vides pour la réduction d'ancienneté.

## **7- Validation des résultats de l'examen professionnel 2012.**

Félicitations à :

- Véronique DIGNAC-CAVALIER
- Marielle DORIDAT-MOREL
- Pascal FORT
- Isabelle VAZELLE

Les collègues qui ont passé les épreuves dont des représentants en CAP, ont été fort surpris de l'absentéisme des candidats à l'écrit et encore plus à l'oral. La nouvelle procédure avec le SIEC d'Arcueil qui convoquait pour l'épreuve orale 3 candidats en même temps à la même heure, a rendu évidente cette absence : absence confirmée par les surveillants du concours.

Nous nous sommes posés la question en séance de cette attitude sans y apporter de réponse. Si vous avez des éléments, cela pourrait être intéressant que vous les fassiez remonter à vos représentants : lassitude, épreuves inadaptées, ... Ce serait le moment d'avoir des arguments pour la mise en place des nouveaux examens.

## **8- Questions diverses**

### **A Concours de secrétaire de documentation session 2011**

Résultats du concours à la date du 22 mars 2012.

Concours externe : 10 personnes en liste principale et 20 en liste complémentaire.

Concours interne : 7 personnes en liste principale et 11 en liste complémentaire.

La date prévisionnelle d'affectation des personnes de la liste principale est le 1er octobre 2012.

Il nous a été rappelé que les listes complémentaires ne sont utilisées qu'en cas de désistement de personnes de la liste principale et suivant les vacances de poste. La validité de la liste s'éteint à l'ouverture d'un nouveau concours et dans les textes, sa durée est limitée à 2 ans.

Pour les affectations, une nouvelle procédure est mise en place par le Département du recrutement, de la mobilité et de la formation du Secrétariat général. Ce point étant hors champ de compétence de la CAP, nous n'avons pas pu obtenir de plus amples détails.

### **B Enquête sur les missions des secrétaires de documentation**

Suite à la réunion du 10 février 2012 concernant les projets de fusion du corps (BAS ou TR), le Bureau du dialogue

social et de l'expertise statutaire a transmis aux représentants du personnel, mi-mai une synthèse d'une enquête menée par eux sur les missions exercées par les membres des corps des secrétaires de documentation et des secrétaires administratifs, réalisée à partir des fiches d'évaluation des membres des deux corps.

Ce document qui aurait pu fournir un état des missions actuellement exercées par nos collègues étant très peu renseigné, les représentants du personnel avaient demandé que leur soit transmis l'étude complète et ils ont essuyé un refus de la part de l'administration. Les représentants du personnel ont indiqué leur surprise sur le choix de comparaison des corps des SA avec les SDOC sachant qu'à l'époque de la commande de l'étude aucun projet de fusion n'était en vue entre ces deux corps. Une étude entre les SDOC et les CED aurait été plus constructive dans l'intérêt du maintien d'une filière documentaire au sein du MCC.

Ce point étant hors champ de la CAP, le président invite les représentants du personnel à reprendre contact avec le Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire.

### **C Entrée dans le NES (Nouvel Espace Statutaire) et changement d'appellation du corps**

Le président nous indique que le projet de décret NES est rédigé et la demande de changement d'appellation du corps en « documentaliste du patrimoine » y a bien été portée. Il va être transmis à la DGAFP et à Bercy pour analyse puis au Conseil d'Etat. La procédure étant longue, il est probable que la date d'entrée dans le NES sera plus tardive que prévue.

Si elle a lieu fin 2012, le nouveau régime statutaire s'appliquera dès 2013 avec en conséquence la mise en place des nouveaux examens professionnels (classe normale à classe supérieure et classe supérieure à classe exceptionnelle).

Si elle a lieu début ou courant 2013, l'ancienne procédure de l'examen professionnel sera toujours valide.

### **D Ratios pro-pro**

Le président indique qu'une renégociation pour le triennal à venir aura lieu pour les corps étant entrés dans le NES. Pour les corps comme nous ou les TR, non encore dans le NES, une négociation année par année sera faite.

### **E Délais de transmission des documents préparatoires à la CAP**

La dématérialisation du dossier et sa mise en ligne dans l'intranet Sémaphore et le chargement des documents modifiés 3 jours avant la CAP sont opérationnels.

Par contre, le délai de 8 jours minimum pour la transmission initiale des documents électroniques qui avait été indiqué par l'administration, n'a pas été respecté ce qui a gêné certains de nos collègues en mission sur le terrain, dans la préparation de la CAP.

L'adjoint au chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement tient compte de cette remarque et sera attentif à la date de mise en ligne pour les prochaines CAP.

### **F Formations restreintes en CAP**

Un représentant du personnel s'étonne que les représentants de la classe exceptionnelle soient obligés de sortir de la salle lors d'une formation restreinte (promotions classe normale/classe supérieure par exemple) alors qu'ils ne sont pas directement concernés.

Le président rappelle que l'organisation des formations restreintes est déterminée par le décret 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires sur l'organisation des CAP, Art.35.

Vos élu(e)s CGT

<b><u>Classe normale :</u></b>	<b>Christophe Unger</b> (BNF) 01 53 79 49 01 <a href="mailto:christophe.unger@bnf.fr">christophe.unger@bnf.fr</a>
	<b>Djamella Berri</b> (Louvre) 01 40 20 84 44 <a href="mailto:djamella.berri@louvre.fr">djamella.berri@louvre.fr</a>
	<b>Joël Tauziède</b> (AN) 01 44 61 85 24 <a href="mailto:joel.tauziède@culture.gouv.fr">joel.tauziède@culture.gouv.fr</a>
	<b>Olivier Guérin</b> (Louvre) <a href="mailto:olivier.guerin@louvre.fr">olivier.guerin@louvre.fr</a>
<b><u>Classe supérieure :</u></b>	<b>Sylvie Treille</b> (SBADG) 01 40 15 35 72 <a href="mailto:sylvie.treille@culture.gouv.fr">sylvie.treille@culture.gouv.fr</a>
	<b>Véronique Dignac</b> (LRMH) 01 60 37 77 80 <a href="mailto:veronique.dignac@culture.gouv.fr">veronique.dignac@culture.gouv.fr</a>